

Visuel proposé :



Jusqu'à 3 aides financières peuvent être mobilisées pour rénover votre logement.

Pour ne pas risquer de passer à côté, contactez **Tinergie**, membre du réseau **France Renov'** et service public de la rénovation énergétique du Pays de Brest au :

02 98 33 20 09



Version longue (3615 signes) –

Jusqu'à 3 aides financières peuvent être mobilisées pour rénover votre logement

La rénovation des bâtiments est un véritable enjeu de la lutte contre le changement climatique. Le secteur du bâtiment est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (environ 27 % des émissions) et on estime à 44 % la part de consommation en énergie finale de ce secteur. La loi de Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoit la massification de la rénovation. De plus, une rénovation globale bien menée peut permettre de diviser la facture de chauffage par 4 voire plus. Mais quand on est propriétaire, il n'est pas toujours évident de savoir comment entreprendre une rénovation pertinente : par quels travaux commencer ? Quels artisans contacter ? Quelles aides financières solliciter ?

Il existe à l'échelle du pays de Brest, un dispositif nommé **Tinergie** qui est le service public local de la rénovation énergétique. **Energence*** a été choisie pour assurer le suivi et l'animation du dispositif sur ce territoire. En contactant Tinergie, vous bénéficierez de conseils pratiques sur la réalisation des travaux de rénovation énergétique ainsi que d'informations sur les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre.

Celles-ci sont, à l'heure actuelle, au nombre de trois : une aide nationale MaPrimeRénov', financée par l'Anah (Agence nationale de l'habitat), les aides CEE (Certificat d'Economie d'Énergie) des fournisseurs d'énergie et une aide locale correspondant à une prime Tinergie délivrée par votre communauté de communes.

Le dispositif Tinergie permet de bénéficier d'un accompagnement individualisé par un conseiller afin d'avoir une vision globale des déperditions du logement ainsi qu'un suivi technique jusqu'à la fin des travaux. Il nécessite de réaliser, en début d'accompagnement, une évaluation énergétique dont tout ou partie vous sera remboursée si vous réalisez des travaux. La prime Tinergie, versée par la communauté de communes, est fonction des gains énergétiques des travaux réalisés. En fonction des territoires, la prime Tinergie concerne les propriétaires occupants et/ou bailleurs.

MaPrimeRénov' s'adresse aux propriétaires occupants ou bailleurs pour les logements de plus de 15 ans et se présente sous différents dispositifs :

- MaPrimeRénov' par travaux est destinée aux revenus très modestes, modestes et intermédiaires qui souhaitent faire une seule ou plusieurs actions de travaux. Cette aide se demande en autonomie sur le site www.maprimerenov.gouv.fr.
- Pour les projets de rénovation plus ambitieux, il existe deux formules en fonction des revenus : MaPrimeRénov' Sérénité, pour les foyers modestes et très modestes envisageant des travaux occasionnant un gain énergétique d'au moins 35%. Cette aide fait l'objet d'un accompagnement obligatoire avec un opérateur local de l'Anah. MaPrimeRénov' rénovation globale, pour les foyers intermédiaires et supérieurs envisageant une rénovation occasionnant un gain énergétique minimum de 55%. Pour obtenir ce forfait, la réalisation d'un audit énergétique est obligatoire.

Quant aux aides CEE, elles sont destinées aux propriétaires occupants, bailleurs, locataires ainsi qu'aux résidences secondaires. Il s'agit d'offres commerciales variant en montant et en nature (euros, bons d'achat ...) selon le fournisseur. Elles sont parfois déduites de votre devis/facture par l'artisan qui gère le montage du dossier. Si ce n'est pas le cas, vous devrez monter vous-même le dossier auprès du fournisseur de votre choix, avant la signature du devis.

N'hésitez pas à contacter les conseillers Tinergie au 02 98 33 20 09 (Permanences sur RDV, 2 fois par mois à Pays d'Iroise Communauté). Ils sauront vous guider dans votre projet de rénovation énergétique.

Tinerergie est un service financé par votre communauté de communes et dont l'accueil est assuré par **Ener'gence***.

**Ener'gence, agence énergie climat du Pays de Brest.*

Version courte (1 220 signes) –

Jusqu'à 3 aides financières peuvent être mobilisées pour rénover votre logement

La rénovation des bâtiments est un vrai enjeu à l'heure où le changement climatique est une réalité désormais palpable sur notre territoire. De plus, une rénovation globale bien menée peut permettre de diviser la facture de chauffage par 4 voire plus.

Il existe à l'échelle du pays de Brest, un dispositif nommé **Tinergie** qui est le service public de la rénovation énergétique. **Ener'gence*** a été choisie pour assurer le suivi et l'animation du dispositif sur ce territoire. En contactant Tinergie, vous bénéficierez de conseils pratiques sur la réalisation des travaux de rénovation énergétique ainsi que d'informations sur les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre.

Celles-ci sont, à l'heure actuelle, au nombre de trois : une aide nationale MaPrimeRénov', financée par l'Anah (Agence nationale de l'habitat), les aides CEE (Certificat d'Economie d'Energie) des fournisseurs d'énergie et une aide locale correspondant à une prime Tinergie délivrée par votre communauté de communes.

N'hésitez pas à contacter les conseillers Tinergie au 02 98 33 20 09 (Permanences sur RDV, 2 fois par mois à Pays d'Iroise Communauté). Ils sauront vous guider dans votre projet de rénovation énergétique et vous indiquer les différentes aides financières auxquelles vous pouvez prétendre. **Tinergie** est un service financé par votre communauté de communes et dont l'accueil est assuré par **Ener'gence***.

**Ener'gence, agence énergie climat du Pays de Brest.*